

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 23 janvier 2023**

**Délibération n° 2023-1514**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Décines-Charpieu - Saint-Genis-Laval - Solaize

Objet : Assainissement - Dispositif d'aide à l'assainissement collectif et non collectif - Conventions entre la Métropole de Lyon et les propriétaires bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

**Rapporteur** : Madame Anne Groperrin

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

**Conseil du 23 janvier 2023****Délibération n° 2023-1514**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Décines-Charpieu - Saint-Genis-Laval - Solaize

Objet : Assainissement - Dispositif d'aide à l'assainissement collectif et non collectif - Conventions entre la Métropole de Lyon et les propriétaires bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Par délibérations du Conseil n° 2018-2820 du 25 juin 2018, n° 2020-4155 du 20 janvier 2020 et n° 2021-0520 du 15 mars 2021, la Métropole a approuvé le dispositif d'aide au financement pour l'accompagnement à la mise en conformité des installations privatives d'assainissement collectif et non collectif.

Le dispositif comprend :

- une aide au financement pour la mise en place ou la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, à hauteur de 80 % de l'investissement avec un montant d'aide plafonné à 7 500 €,
- une aide au financement du raccordement au réseau d'assainissement collectif à hauteur de 60 % de l'investissement pour les canalisations (réseaux et branchements) plafonné à 7 500 € et 80 % du coût du poste de relèvement et du réseau de refoulement plafonné à 15 000 €.

Dans le cadre de ce dispositif, 4 dossiers sont présentés au Conseil métropolitain, 3 concernant une aide à l'assainissement non collectif et un portant sur un raccordement à l'assainissement collectif.

**II - Attribution d'aides à l'assainissement**

En matière d'assainissement non collectif :

- monsieur Pierre Clément, propriétaire du 30 chemin de Grabelières à Saint-Genis-Laval, fera réaliser sur sa propriété une installation agréée et une évacuation de 6,6 m<sup>2</sup>, pour un montant estimé à 11 289 € TTC lui donnant droit à une aide de 7 500 €,
- monsieur Anthony Langlois, propriétaire du 57 rue Auguste Rodin à Décines-Charpieu fera réaliser, sur sa propriété, une installation traditionnelle avec traitement par le sol pour un montant estimé à 4 390 € TTC lui donnant droit à une aide de 3 512 €,
- monsieur Gilles Langlois, propriétaire du 61 rue Auguste Rodin à Décines-Charpieu fera réaliser, sur sa propriété, une installation traditionnelle avec traitement par le sol pour un montant estimé à 7 540 € TTC lui donnant droit à une aide de 6 032 €.

En matière d'assainissement collectif :

- les habitants de la résidence Famina, située le long de la RD 307 au nord-est de Solaize, membres de l'association Famina Solaize, dont le siège social est situé chez monsieur Thierry Gourdon au n° 5 de la résidence, feront raccorder cette dernière au réseau d'assainissement collectif situé sous la RD 307 (mise en place d'un réseau de 137 ml d'égout de diamètre 200 mm sous la voie privée, de 10 branchements à l'égout et de 3 regards de visites intermédiaires). Le montant des travaux est estimé à 82 500 € TTC donnant droit à une aide de 49 500 €;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'aides à l'assainissement, dans le cadre du dispositif d'aide au financement et à l'accompagnement de la mise en conformité des installations privatives d'assainissement collectif et non collectif, pour un montant total de 66 544 € répartis comme suit :

- 7 500 € au profit de monsieur Pierre Clément, propriétaire du 30 chemin des Grabelières à Saint-Genis-Laval, dans le cadre de la réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif,

- 3 512 € au profit de monsieur Anthony Langlois, propriétaire du 57 rue Auguste Rodin à Décines-Charpieu, dans le cadre de la réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif,

- 6 032 € au profit de monsieur Gilles Langlois, propriétaire du 61 rue Auguste Rodin à Décines-Charpieu, dans le cadre de la réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif,

- 49 500 € au profit de l'association Famina Solaize pour les travaux de construction d'un réseau d'assainissement de la voie privée située RD 307 à Solaize.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les propriétaires bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces aides.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** d'exploitation en résultant, soit 66 544 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2023 - chapitre 67 - opération n° 2P19O2187.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 janvier 2023**

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 25 janvier 2023